

## AVIS AU PUBLIC

**Objet : Notification des projets de plan d'action de lutte contre le bruit dans l'environnement aux fins de lancement de la procédure d'enquête publique en application de l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit**

Le Bourgmestre de la commune de Mondercange porte à la connaissance du public que, selon la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les projets des plans d'action sont déposés aux communes concernées et publiés sur le portail national des enquêtes publiques (<https://enquetes.public.lu>) à des fins d'enquête publique **pendant 60 jours à partir du 13 juin 2025.**

Le Conseil de Gouvernement a adopté en date du 15 mai 2025 les avant-projets de plan d'actions suivants :

- Le Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic routier ;
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic ferroviaire ;
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic aérien ;
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg ;
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit dans l'agglomération du sud.

Une copie sur papier des projets de plans d'action contre le bruit est déposée pour consultation à la maison communale à partir du 13 juin 2025.

**Les observations peuvent être déposées par le biais du portail national ou adressées par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune.**

Une **réunion d'information publique** à ce sujet des plans d'action aura lieu le **30 juin 2025 de 17h30 à 19h30** au Centre culturel de Merl (Home St. Gengoul, 26, rue St. Hubert, L-1744 Luxembourg-Merl)

La secrétaire communale

  
**Nadine BRACONNIER**

Le bourgmestre

  
**Jeannot FÜRPASS**